



Bonjour,

Le Conseil départemental a décidé de créer un Conseil des Jeunes* pour rendre acteurs les enfants placés dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance.

Nous avons souhaité nous adresser à vous personnellement pour vous exposer ce projet citoyen et participatif décrit dans la plaquette ci-jointe.

L'objectif est de recueillir votre parole pour faire évoluer le dispositif de protection de l'enfance en Gironde.

Cette assemblée sera rattachée à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE**) et animé par des personnes extérieures à l'Aide Sociale à l'Enfance, pour garantir son indépendance.

Ce Conseil ne peut exister sans vous. Rejoignez la première assemblée qui se réunira le 20 novembre 2019, date du 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Avec nos amicales salutations.

Emmanuelle AJON
Vice-présidente du Département
chargée de la protection de l'enfance

Adeline GOUTTENOIRE
Présidente de l'Observatoire
de la protection de l'enfance

*Le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance est une instance représentative des différents types d'accueil (famille d'accueil, Foyer, lieu de vie), des âges de 8 à 21 ans et des territoires de la Gironde. Si le nombre d'inscriptions est supérieur au seuil de 100 jeunes, les critères de représentativité seront activés. Chaque candidat sera informé personnellement du résultat. **ODPE : Ensemble de professionnels qui observe le fonctionnement de la protection de l'enfance, montre ses points positifs et négatifs et propose des conseils.

► **Inscrivez-vous avant le 4 octobre, sur gironde.fr/cjpe ou en nous faisant parvenir le bulletin d'inscription ci-dessous.**



Bulletin d'inscription

► **À retourner avant le 4 octobre à Observatoire départemental de la protection de l'enfance, Esplanade Charles de Gaulle, Immeuble Solidarité 33074 Bordeaux**

Prénom Nom

Date de naissance Sexe

Courriel

Lieu d'accueil :

Famille d'accueil Lieu de vie Foyer Autres

Adresse du lieu d'accueil :

Code postal / Ville